



Opération de revitalisation de la Rue du Général Leclerc à Montargis

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

LISTE DES PIÈCES

1. Note introductive
2. Plan périmétral et parcellaire
3. État parcellaire



Opération de revitalisation de la Rue du Général Leclerc à Montargis

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

1- Note introductive

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

1. Mention des textes applicables

La procédure d'enquête parcellaire est notamment régie par les articles :

- L.131-1 à L.132-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (C.expr.) ;
- R.131-1 à R.132-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête parcellaire a pour but :

- de déterminer avec précision les biens, immeubles bâtis ou non bâtis, situés dans l'emprise du projet et susceptibles de faire l'objet d'une expropriation en vue de la réalisation de ce projet ;
- d'identifier avec exactitude les propriétaires de ces biens.

Article R.131-3 C.expr. : Lorsque les communes où sont situés les immeubles à exproprier se trouvent dans un seul département, l'expropriant adresse au préfet du département, pour être soumis à l'enquête dans chacune de ces communes, un dossier comprenant :

- **Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments** (Cf. pièce n° 2 - Plan périmétral et parcellaire) ;
- **La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens** (Cf. pièce n° 3 - État parcellaire).

Article R.131-4 C.expr. : Le préfet territorialement compétent définit, par arrêté, l'objet de l'enquête et détermine la date à laquelle elle sera ouverte ainsi que sa durée qui ne peut être inférieure à quinze jours. Il fixe les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies et les observations recueillies sur des registres ouverts à cet effet et établis sur des feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire. Il précise le lieu où siègera le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête. Enfin, il prévoit le délai dans lequel le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête devra donner son avis à l'issue de l'enquête, ce délai ne pouvant excéder un mois.

Article R.131-5 C.expr. : Un avis portant à la connaissance du public les informations et conditions prévues à l'article R.131-4 est rendu public par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, dans chacune des communes désignées par le préfet, dans les conditions prévues à l'article R.112-16. Cette désignation porte au minimum sur toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et doit être certifié par lui.

Le même avis est, en outre, inséré en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département, dans les conditions prévues à l'article R.112-14.

Article R.131-6 C.expr. : **Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires** figurant sur la liste établie conformément à l'article R.131-3, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Article R.131-7 C.expr. : **Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité**, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Article R.131-8 C.expr. : Pendant le délai fixé par l'arrêté prévu à l'article R.131-4, les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par correspondance au maire qui les joint au registre, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête.

Article R.131-9 C.expr. : À l'expiration du délai fixé par l'arrêté prévu à l'article R.131-4, les registres d'enquête sont clos et signés par le maire et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête.

Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête donne son avis sur l'emprise des ouvrages projetés, dans le délai prévu par le même arrêté, et dresse le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer. Pour cette audition, le président peut déléguer l'un des membres de la commission.

Article R.131-10 C.expr. : Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête transmet le dossier et les registres, assortis du procès-verbal et de son avis, au préfet compétent en vertu de l'article R.131-4.

Article R.131-11 C.expr. : Si le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête propose, en accord avec l'expropriant, une modification du tracé et si ce changement rend nécessaire l'expropriation de nouvelles surfaces de terrains bâties ou non bâties, avertissement en est donné individuellement et collectivement, dans les conditions prévues aux articles R.131-5 et R.131-6, aux propriétaires, qui sont tenus de se conformer à nouveau aux dispositions de l'article R.131-7.

Pendant un délai de huit jours à compter de cet avertissement, le procès-verbal et le dossier restent déposés à la mairie. Les propriétaires intéressés peuvent formuler leurs observations selon les modalités prévues à l'article R.131-8.

À l'expiration de ce délai, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête fait connaître à nouveau, dans un délai maximum de huit jours, ses conclusions et transmet le dossier au préfet compétent en vertu de l'article R.131-4.

Article R.131-12 C.expr. : Lorsque, dans une commune, tous les propriétaires sont connus dès le début de la procédure, le préfet compétent en vertu de l'article R.131-4 peut, pour cette commune, dispenser l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie et de la publicité collective prévue à l'article R.131-5.

Dans ce cas, un extrait du plan parcellaire est joint à la notification prévue à l'article R.131-6 et les personnes intéressées sont invitées à faire connaître directement leurs observations au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête.

Article R.131-13 C.expr. : Lorsque l'expropriation d'un droit réel immobilier a été requise sans qu'il soit nécessaire d'exproprier l'immeuble grevé, l'expropriant procède à la recherche du titulaire de ce droit à l'aide des renseignements délivrés par le service de la publicité foncière ou par tous autres moyens.

Il dresse le plan de la propriété grevée et, s'il y a lieu, de la propriété à laquelle ce droit profite. Ces pièces sont ensuite déposées à la mairie où sont situés les biens pour permettre l'ouverture de l'enquête dans les conditions prévues au présent titre. Toutefois, dans les communes à cadastre rénové, il n'est pas dressé de plan et un extrait du plan cadastral délivré par le service du cadastre en tient lieu.

Article R.131-14 C.expr. : **Lorsque l'expropriant est en mesure, avant la déclaration d'utilité publique, de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire ainsi que la liste des propriétaires, l'enquête parcellaire peut être faite en même temps que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.**

Article R.132-1 C.expr. : Au vu du procès-verbal prévu à l'article R.131-9 et des documents qui y sont annexés, **le préfet du département où sont situées les propriétés ou parties de propriétés dont la cession est nécessaire les déclare cessibles, par arrêté.**

Lorsque les propriétés ou parties de propriétés sont situées sur le territoire de plusieurs départements, leur cessibilité est déclarée par arrêté conjoint des préfets concernés.

Article R.132-2 C.expr. : Les propriétés déclarées cessibles sont désignées conformément aux prescriptions de l'article 7 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière. L'identité des propriétaires est précisée conformément aux prescriptions du premier alinéa de l'article 5 ou du premier alinéa de l'article 6 de ce décret, sans préjudice des cas exceptionnels mentionnés à l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955 pris pour l'application du décret du 4 janvier 1955.

Article R.132-3 C.expr. : Il peut n'être établi qu'un seul document d'arpentage pour l'ensemble des parcelles contiguës comprises dans une même feuille de plan cadastral. Dans ce cas, il n'est plus exigé de document d'arpentage soit à l'occasion de cessions amiables postérieures à l'arrêté de cessibilité ou à tous actes en tenant lieu, soit à l'occasion de l'ordonnance d'expropriation.

Article R.132-4 C.expr. : **Lorsque l'acte déclarant l'utilité publique est pris postérieurement à l'enquête parcellaire et qu'il est établi conformément aux prescriptions de l'article R.132-2, il vaut arrêté de cessibilité.**

2. Objet de l'enquête parcellaire

Le présent dossier d'enquête parcellaire est relatif à l'opération de revitalisation du secteur de la rue du Général Leclerc, située dans la Commune de Montargis (département du Loiret). L'opération d'aménagement est décrite dans la notice explicative du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (pièce n° 2), menée conjointement.

L'enquête publique est sollicitée par l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI), mandaté par la Commune de Montargis pour négocier et porter le foncier nécessaire à la mise en oeuvre de l'action prioritaire n° 1 "Réhabilitation de la rue du Général Leclerc (logements + commerces + autres activités économiques)" identifiée dans la Convention-Cadre « Action Cœur de Ville » conclue en 2018. Pour mener à bien sa mission, l'EPFLI s'est vu déléguer, en 2019, le droit de préemption urbain - puis le droit de préemption urbain renforcé - par la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME), compétente en la matière, et s'est vu conférer un mandat d'acquisition amiable sur le secteur de la rue du Général Leclerc.

La présente enquête parcellaire est menée conjointement à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de Réserve Foncière, dont l'engagement a été approuvé par le Conseil municipal de Montargis du 28 mars 2022 ainsi que par le Conseil d'Administration de l'EPFLI du 6 mai 2022. En effet, l'EPFLI est en mesure de déterminer les parcelles susceptibles d'être expropriées en vue de permettre la constitution de la réserve foncière, et d'en dresser la liste des propriétaires.

Le projet de revitalisation du secteur de la Rue du Général Leclerc porte sur six ilots, délimités dans le cadre de la convention-cadre et la convention de portage foncier, signées les 5 et 10 juillet 2019, et constituant le périmètre d'intervention de l'EPFLI. Le périmètre de la DUP de Réserve Foncière intègre ces six ilots et a été délimité de manière plus élargie, afin de permettre la définition d'une unité de fonctionnement et de cohérence urbaine : le périmètre de la DUP de Réserve Foncière, validé par le Conseil municipal de Montargis de mars 2022 ainsi que par le Conseil d'Administration de l'EPFLI de mai 2022, représente ainsi une surface totale d'environ 1,4 hectare.

3. Biens concernés par l'enquête parcellaire

** Données foncières mises à jour au 15/05/2023*

À ce jour*, l'EPFLI s'est rendu propriétaire, par la voie amiable ou de la préemption, de près d'une cinquantaine de propriétés sur le secteur concerné par la DUP de Réserve Foncière. Ces acquisitions représentent plus de 50% de l'ensemble des immeubles et des propriétés nécessaires à la constitution de la réserve foncière. Au regard de l'état des discussions avec les propriétaires restants, la voie amiable ou celle de la préemption semblent désormais épuisées.

La présente procédure est donc menée afin de pouvoir disposer des moyens permettant d'acquérir les propriétés restantes par la voie de l'expropriation, en cas d'échec des démarches amiables qui seront menées autant que possible.

Sont entendus comme susceptibles de faire l'objet d'une expropriation les immeubles ou parties d'immeubles, bâtis ou non bâtis, qui ne sont maîtrisés ni par la Commune de Montargis, ni par une autre collectivité publique, ni par l'EPFLI Foncier Cœur de France. Sont également concernés par l'enquête parcellaire les biens détenus par des propriétaires privés n'ayant fait l'objet, au jour de l'ouverture de l'enquête parcellaire, d'aucune promesse de vente ou d'acte authentique de vente.

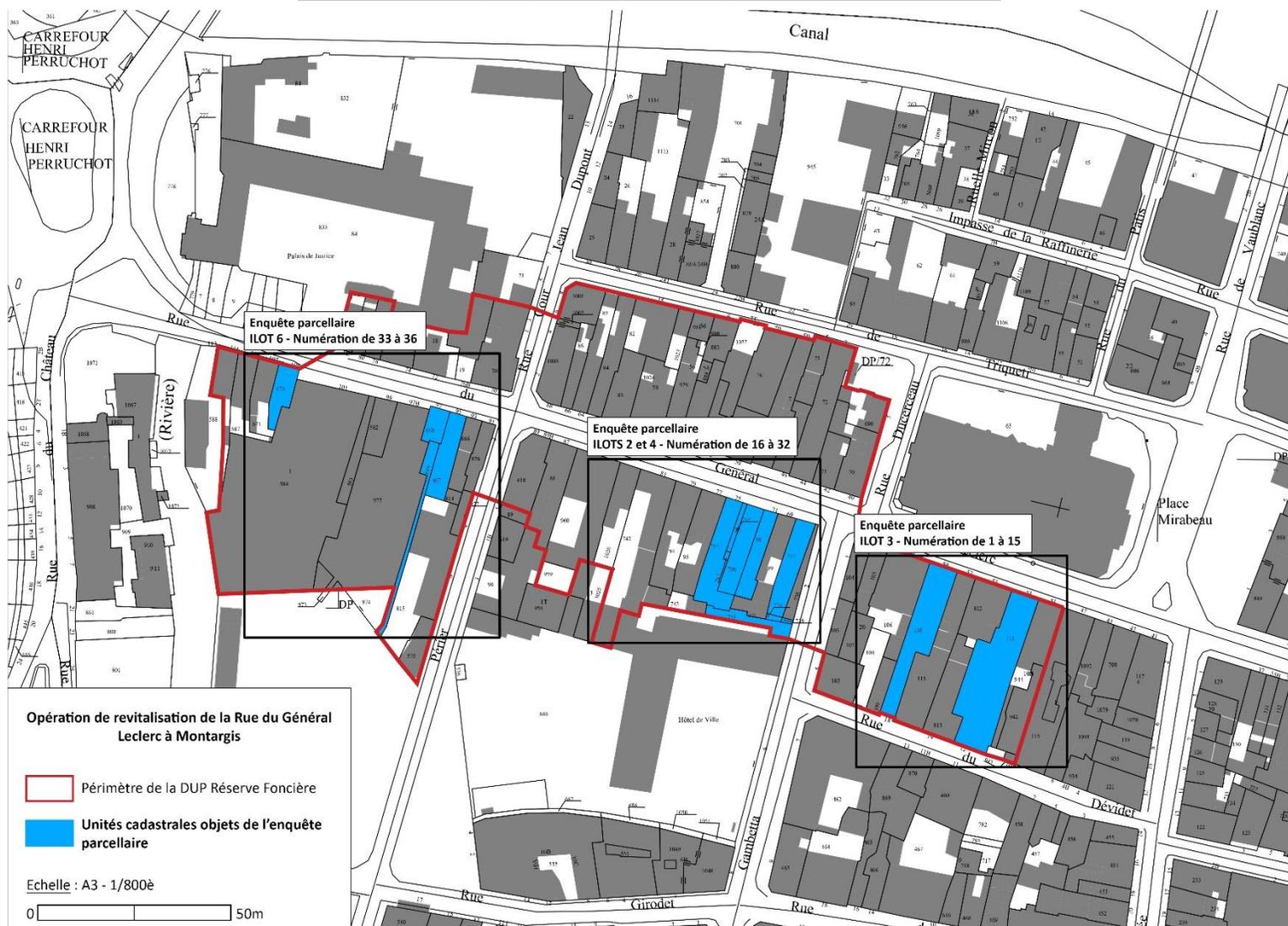
Afin de permettre la mise en œuvre d'une démarche de discussions et d'acquisitions progressive, et la constitution maîtrisée dans le temps de la réserve foncière, tout en respectant les différents délais afférents à la procédure d'expropriation, l'EPFLI et la Commune de Montargis ont décidé d'un commun accord de **faire porter l'enquête parcellaire, dans un premier temps, sur les propriétés situées dans les ilots du Sud de la rue du Général Leclerc** (ilots 2, 3, 4 et 6).

Une nouvelle enquête parcellaire pourra être lancée ultérieurement afin de permettre, si nécessaire, la maîtrise des propriétés situées au sein des autres ilots.

Sont donc concernées par cette première enquête parcellaire :

- **Au total : 15 unités cadastrales, bâties ou non bâties, appartenant à 17 comptes de propriétés (propriétaires à titre individuel ou en indivisions)** et représentant une surface au sol totale de 1 508 m², soit environ 11% du périmètre de la DUP de Réserve Foncière.
Parmi les immeubles et groupes d'immeubles concernés par l'enquête parcellaire, **trois relèvent du statut de la copropriété et portent sur un total de 21 lots**. Principalement à usage de locaux commerciaux ou d'appartements, ces 21 lots appartiennent à 11 propriétaires différents et représentent une superficie intérieure totale d'environ 541 m².
Par ailleurs, 7 unités cadastrales constituent des parties communes ou assiettes foncières de copropriétés plus larges.
- **Les propriétés concernées par l'enquête parcellaire sont numérotées au plan périmétral de 1 à 36.**
Elles constituent, pour la majeure partie d'entre elles, des immeubles ou groupes d'immeubles bâtis.
Elles relèvent de la section cadastrale AN et leurs propriétaires sont identifiés dans la pièce n° 3 du présent dossier « État Parcellaire ».

Délimitation de l'enquête parcellaire au 15/05/2023 - Numérotation des îlots :





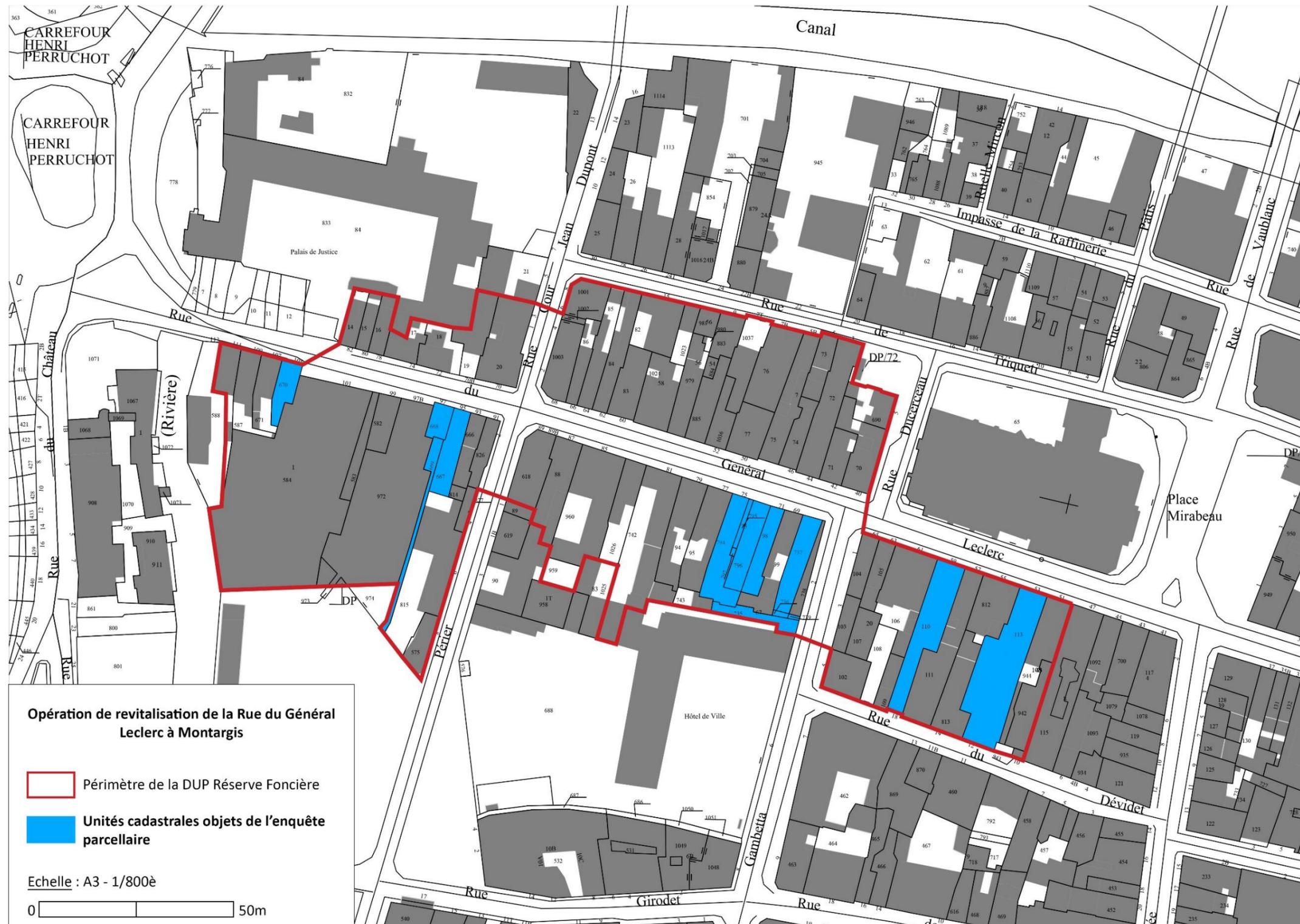
Opération de revitalisation de la Rue du Général Leclerc à Montargis

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

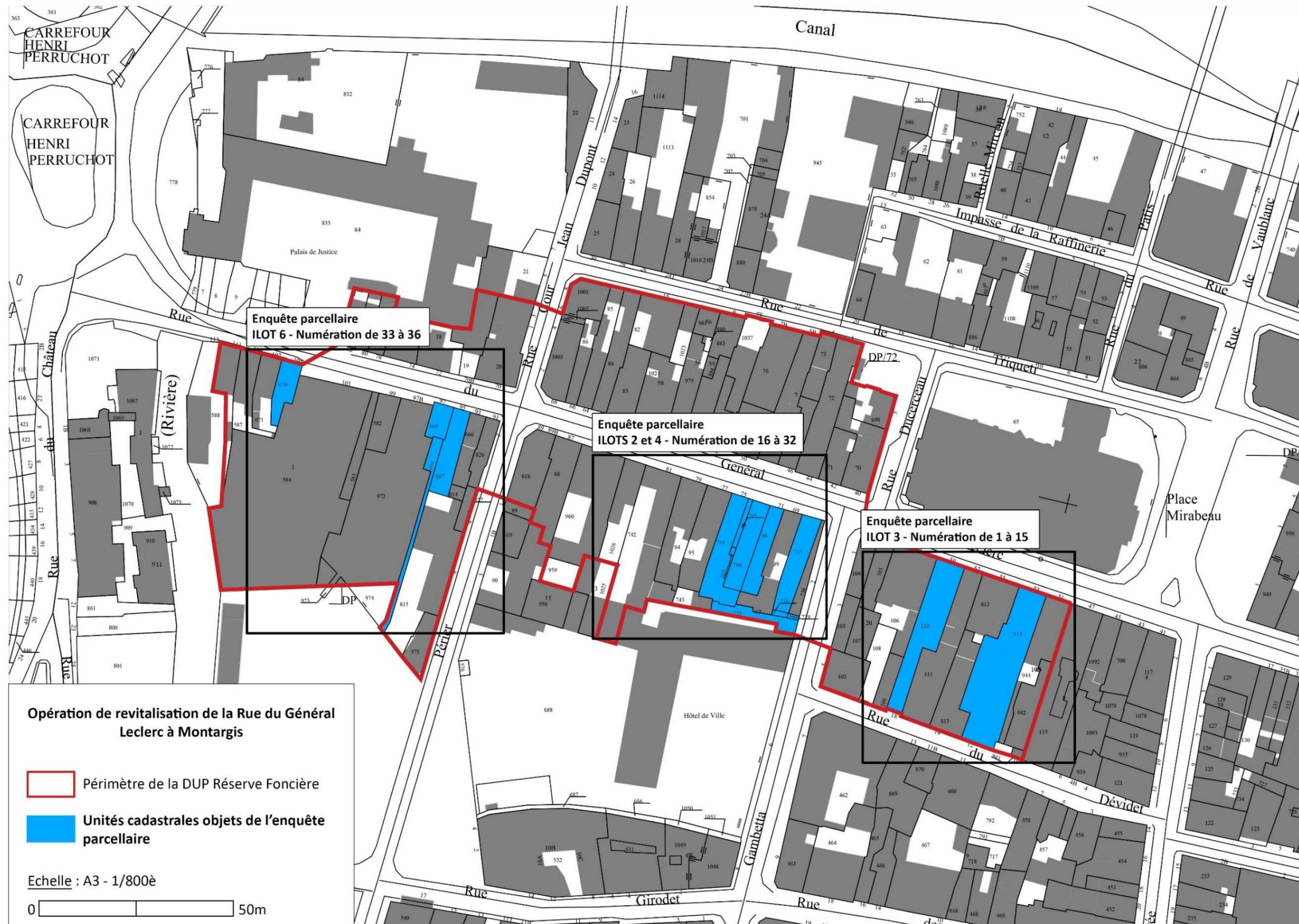
2- Plan périmétral et parcellaire

PLAN PÉRIMÉTRAL ET PARCELLAIRE

DÉLIMITATION DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE au 15/05/2023 :



DÉLIMITATION DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE au 15/05/2023 - NUMÉROTATION DES ILOTS :



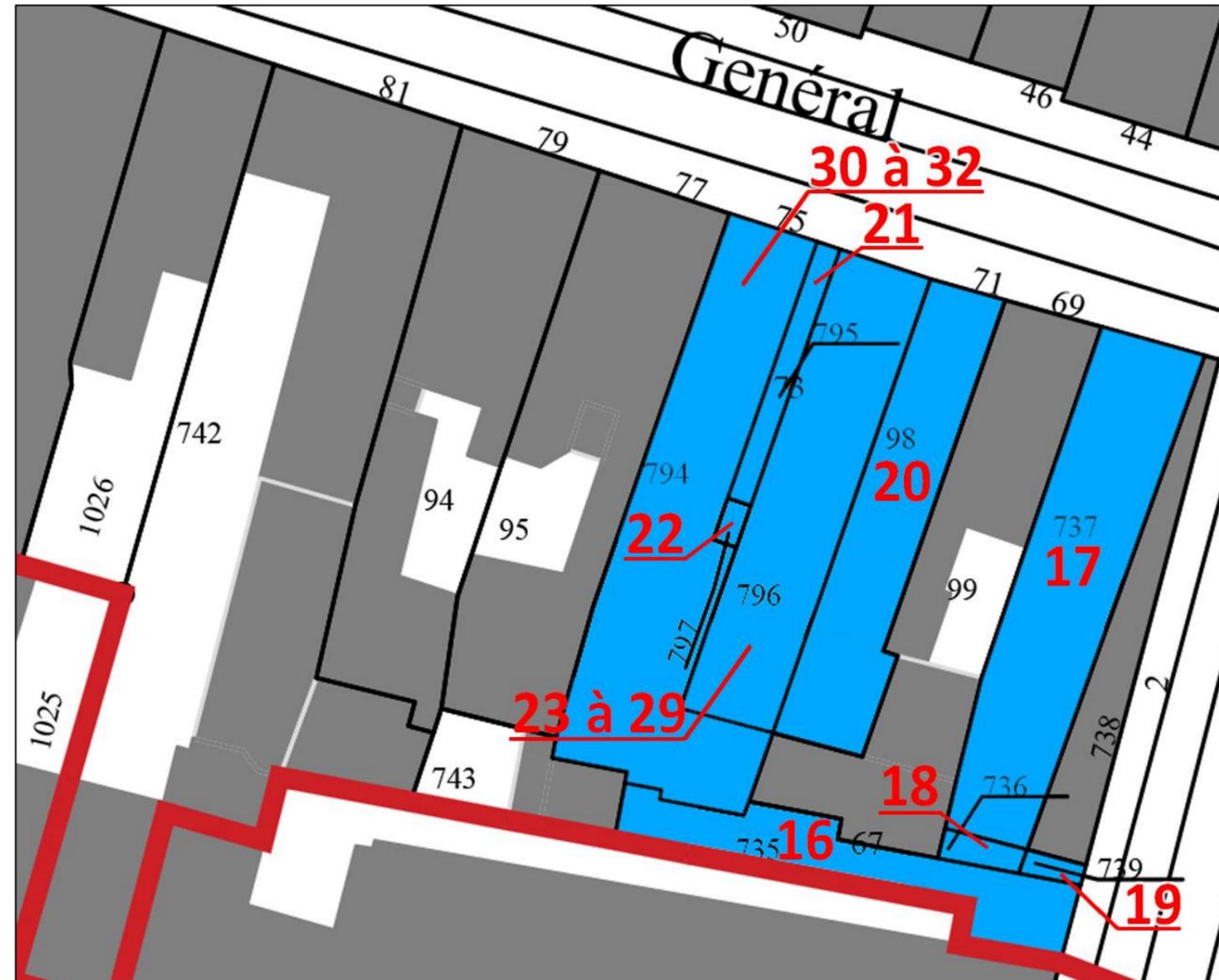
DÉLIMITATION DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE - NUMÉROTATION PAR ILOT (zoom) :**Ilot 3 - Numérotation de 1 à 15**

Références cadastrales	N° ordre
AN 113	1 à 14
AN 110	15



DÉLIMITATION DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE - NUMÉROTATION PAR ILOT (zoom) :**Ilot 2/4 - Numérotation de 16 à 32**

Références cadastrales	N° ordre
AN 735	16
AN 737	17
AN 736	18
AN 739	19
AN 98	20
AN 795	21
AN 797	22
AN 796	23 à 29
AN 794	30 à 32



DÉLIMITATION DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE - NUMÉROTATION PAR ILOT (zoom) :**Ilot 6 - Numérotation de 33 à 36**

Références cadastrales	N° ordre
AN 667	33
AN 668	34
AN 669	35
AN 670	36





Opération de revitalisation de la Rue du Général Leclerc à Montargis

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

3- État parcellaire

PRÉAMBULE

ENQUÊTE PARCELLAIRE - RAPPEL DE L'OBJET :

La procédure d'enquête parcellaire est notamment régie par les articles L.131-1 à L.132-4, et R.131-1 à R.132-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (C.expr.). Conformément à ces dispositions, l'enquête parcellaire a pour but de déterminer avec précision les biens, immeubles bâtis ou non bâtis, situés dans l'emprise du projet et susceptibles de faire l'objet d'une expropriation en vue de la réalisation de ce projet, et d'identifier avec exactitude les propriétaires de ces biens.

La présente enquête parcellaire est menée conjointement à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de Réserve Foncière relative à l'opération de revitalisation du secteur de la Rue du Général Leclerc à Montargis (Loiret). Elle est sollicitée par l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI) et a pour but de délimiter les biens susceptibles de faire l'objet d'une expropriation en vue de permettre la constitution de cette réserve foncière, et d'identifier les propriétaires de ces biens.

Conformément aux dispositions des articles R.131-6 et R.131-7 du Code de l'expropriation, le dépôt du dossier d'enquête parcellaire sera notifié individuellement à chaque propriétaire concerné, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception. Les propriétaires auxquels ladite notification est faite par l'expropriant sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, à savoir : nom et prénoms dans l'ordre de l'état civil, domicile, date et lieu de naissance, nom et prénom du conjoint. En cas de société : numéro de SIRET ou RCS, nom, prénom et domicile du ou des représentants. À défaut, les propriétaires notifiés seront tenus de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

En conséquence, les informations manquantes dans le présent Etat Parcellaire sur l'identification des propriétaires devront être fournies par ces derniers dans le cadre de la notification individuelle du dépôt du dossier qui leur sera faite par l'expropriant.

Certains immeubles ou groupes d'immeubles concernés par la présente enquête sont soumis au statut de la copropriété. Conformément aux dispositions de l'article L.221-2 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

*« L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble bâti, d'un groupe d'immeubles bâtis ou d'un ensemble immobilier soumis à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis est **poursuivie et prononcée lot par lot à l'encontre des copropriétaires et titulaires de droits réels immobiliers concernés ainsi que, lorsqu'elle porte également sur des parties communes en indivision avec d'autres copropriétaires, à l'encontre du syndicat.***

Lorsque l'expropriation porte uniquement sur des parties communes à l'ensemble des copropriétaires, elle est valablement poursuivie et prononcée à l'encontre du syndicat représentant les copropriétaires et titulaires de droits réels immobiliers.

Lorsque l'expropriation est poursuivie et prononcée à l'encontre du syndicat, les dispositions de l'article 16-1 de la loi du 10 juillet 1965 sont applicables pour la répartition des indemnités compensatrices. »

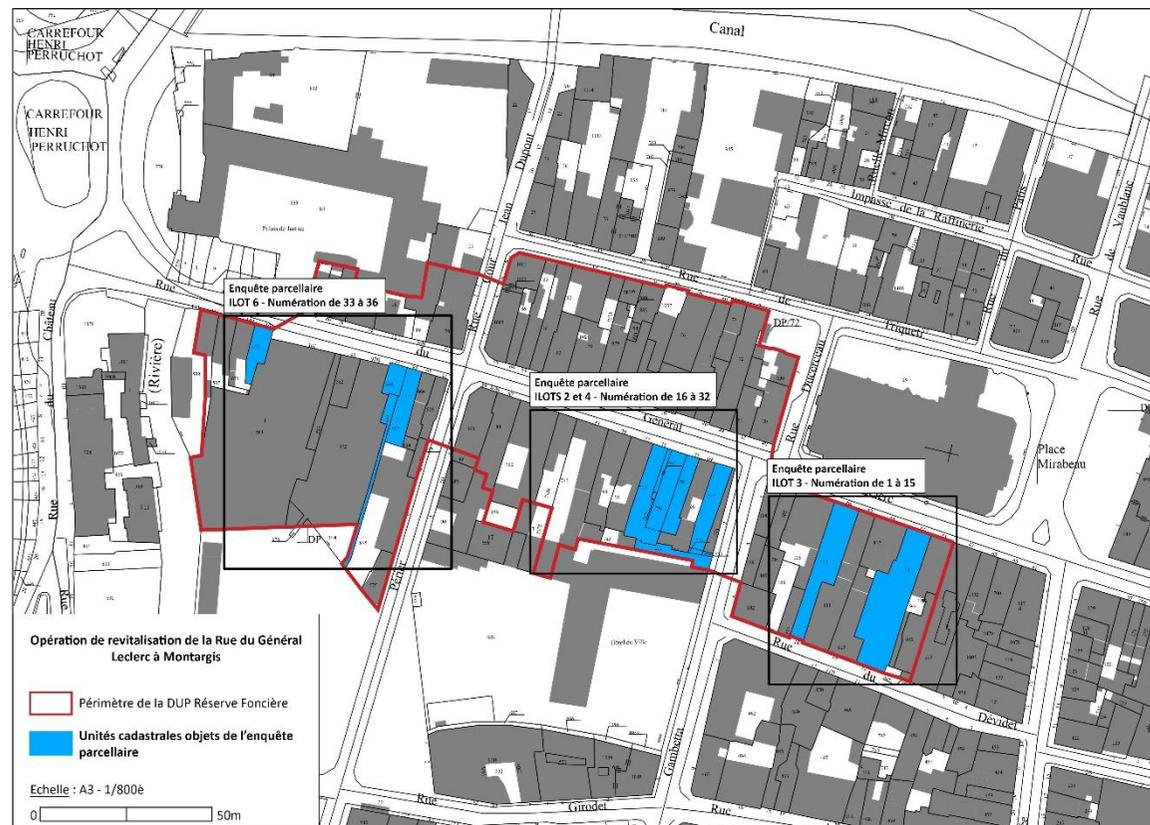
ÉTAT PARCELLAIRE

ENQUÊTE PARCELLAIRE - Mise à jour au 15/05/2023

Numérotation de 1 à 36 - Rappel des références cadastrales inscrites au plan périmétral et parcellaire :

N° ordre	N° parcelle
1	AN 113
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	AN 110
16	AN 735
17	AN 737
18	AN 736
19	AN 739
20	AN 98
21	AN 795
22	AN 797

N° ordre	N° parcelle
23	AN 796
24	
25	
26	
27	
28	
29	AN 794
30	
31	AN 794
32	AN 667
33	AN 668
34	AN 669
35	AN 670
36	AN 670



IDENTIFICATION DES PROPRIÉTAIRES

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
1	AN 113	418	OUI		Assise foncière de la copropriété AN 113		

Identification des copropriétaires :

- **Société Civile Immobilière ENTIS IMMO**

Immatriculée au RCS d'Annecy sous le numéro SIRET : 391 455 474 00018

Date de création : 30/04/1993

Adresse : ZA des Romains - 39 rue du Jourdil - 74960 ANNECY

Représentée par :

- **Madame Agnès TRONCY**, gérante depuis le 25/08/2009
- **Monsieur Charles BALVOIRAT**, gérant depuis le 07/10/2022
- **Monsieur Francis BALAY**, gérant depuis le 07/10/2022

- **Monsieur GARNIER Philippe Alexandre**

Date et lieu de naissance :

Adresse : 4B route des écoles- 33370 FARGUES-SAINT-HILAIRE

Nom et Prénom du conjoint :

- **Société Civile Immobilière MOT D'OR**

Immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro SIRET : 500 698 337 00010

Date de création : 01/01/2008

Adresse : 5 route du Clos des Collumeaux - 45210 FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS

Représentée par : Monsieur LEVEQUE Aurélien

- **Monsieur LAKLI Steeve Christophe Pierre**

Date et lieu de naissance :

Adresse : 53 rue du Général Leclerc - 45200 MONTARGIS

Nom et Prénom du conjoint :

- **Monsieur CORATELLA Alexandre Pasquale Cristoforo**

Date et lieu de naissance :

Adresse : 17 rue Don Pedre - 45200 MONTARGIS

Nom et Prénom du conjoint :

- **Madame OYOLA Milliscent Achieng**

Date et lieu de naissance :

Adresse : 4B route des écoles- 33370 FARGUES-SAINT-HILAIRE

Nom et Prénom du conjoint :

- **Monsieur CLEMENT Damien André Moïse**

Date et lieu de naissance :

Adresse : 333 rue du Hallier - 45270 QUIERS-SUR-BEZONDE

Nom et Prénom du conjoint :

- **EPFLI Foncier Cœur de France**

EPIC immatriculé au RCS d'Orléans sous le numéro SIRET : 509 631 024 00015

Date de création : 03/12/2008

Adresse : 15 rue Eugène VIGNAT - 45000 ORLEANS

Représenté par : Madame Sylvaine VEDERE

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
2	AN 113	418	OUI	1	Local commercial	133,25	Location
3				2			
4				14			
5				15			

Identification des propriétaires :

- **Société Civile Immobilière ENTIS IMMO**

Immatriculée au RCS d'Annecy sous le numéro SIRET : 391 455 474 00018

Date de création : 30/04/1993

Adresse : ZA des Romains - 39 rue du Jourdil - 74960 ANNECY

Représentée par :

- **Madame Agnès TRONCY**, gérante depuis le 25/08/2009
- **Monsieur Charles BALVOIRAT**, gérant depuis le 07/10/2022
- **Monsieur Francis BALAY**, gérant depuis le 07/10/2022

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
6	AN 113	418	OUI	3	Local commercial	31	Vacant
7				8	Cave		

Identification des propriétaires :

- **Monsieur CORATELLA Alexandre Pasquale Cristoforo**

Date et lieu de naissance :

Adresse : 17 rue Don Pedre - 45200 MONTARGIS

Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
8	AN 113	418	OUI	4	Local commercial	29,7	Location
9				12	Cave		

Identification des propriétaires :

- **Monsieur GARNIER Philippe Alexandre**

Date et lieu de naissance :

Adresse : 4B route des écoles- 33370 FARGUES-SAINT-HILAIRE

Nom et Prénom du conjoint :

- **Madame OYOLA Milliscent Achieng**

Date et lieu de naissance :

Adresse : 4B route des écoles- 33370 FARGUES-SAINT-HILAIRE

Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
10	AN 113	418	OUI	5	Local commercial	39,15	Vacant
11				11	Cave		

Identification des propriétaires :

- **Société Civile Immobilière MOT D'OR**

Immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro SIRET : 500 698 337 00010

Date de création : 01/01/2008

Adresse : 5 route du Clos des Collumeaux - 45210 FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS

Représentée par : Monsieur LEVEQUE Aurélien

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
12	AN 113	418	OUI	9	Cave	66	Vacant
13				20	Local divers		Location

Identification des propriétaires :

- **Monsieur CLEMENT Damien André Moïse**

Date et lieu de naissance :

Adresse : 333 rue du Hallier - 45270 QUIERS-SUR-BEZONDE

Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
14	AN 113	418	OUI	16	Local divers	59	Location

Identification des propriétaires :

- **Monsieur LAKLI Steeve Christophe Pierre**
Date et lieu de naissance :
Adresse : 53 rue du Général Leclerc - 45200 MONTARGIS
Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
15	AN 110	239	NON		Activité	305	Vacant

Identification des propriétaires :

- **Société Civile Immobilière LES BORDS DE L'OUANNE**
Immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro SIRET : 417 637 634 00011
Date de création : 07/02/1998
Adresse : 1 Bois de la Pereuse - 45220 SAINT-FIRMIN-DES-BOIS
Représentée par : Monsieur POISSON Patrick

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
16	AN 735	65	NON		Usage mixte commercial et habitation	180	Location
17	AN 737	128	NON				

Identification des propriétaires :

- **Madame BRIERE Alisson Juliette Jacqueline**
Date et lieu de naissance : 06/08/1984
Adresse : 43 route de Chatillon - 45700 MONTCRESSON
Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
18	AN 736	5	NON		Passage commun aux parcelles AN 735-737-738		
19	AN 739	3					

Identification des propriétaires :

- **Madame BRIERE Alisson Juliette Jacqueline**

Date et lieu de naissance : 06/08/1984

Adresse : 43 route de Chatillon - 45700 MONTCRESSON

Nom et Prénom du conjoint :

- **EPFLI Foncier Cœur de France**

EPIC immatriculé au RCS d'Orléans sous le numéro SIRET :

509 631 024 00015

Date de création : 03/12/2008

Adresse : 15 rue Eugène VIGNAT - 45000 ORLEANS

Représenté par : Madame Sylvaine VEDERE

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
20	AN 98	91	NON		Usage mixte commercial et habitation	152	Occupé par le propriétaire

Identification des propriétaires :

- **Monsieur ZHANG Chaofeng**

Date et lieu de naissance : 04/11/1963

Adresse : 71 rue du Général Leclerc - 45200 MONTARGIS

Nom et Prénom du conjoint :

- **Madame YE Dongxiang**

Date et lieu de naissance : 28/08/1965

Adresse : 71 rue du Général Leclerc - 45200 MONTARGIS

Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
21	AN 795	13	NON		Couloir commun aux immeubles 73/75 rue du Gal Leclerc		
22	AN 797	2					

Identification des propriétaires :

- **Monsieur TIREL Patrice**
Date et lieu de naissance : 08/05/1980
Adresse : chez M. VINCENZO Pontearso - 252 rue du Parc de la Roche - 01210 ORNEX
Nom et Prénom du conjoint :
- **Monsieur SATHYALINGAM Kanagalingam**
Date et lieu de naissance : 01/05/1979
Adresse : 18 rue des Canadiens - 27670 SAINT-OUEN-DU-TILLEUL
Nom et Prénom du conjoint :
- **Madame SINNATHURAI Adeline**
Date et lieu de naissance : 21/01/1983
Adresse : 643C rue de Strasbourg 76320 CAUDEBEC-LES-ELBEUF
Nom et Prénom du conjoint :
- **Monsieur ETCHEVERRY Guillaume Alexandre**
Date et lieu de naissance : 22/05/1987
Adresse : 15 rue de Sotteville - 76100 ROUEN
Nom et Prénom du conjoint :
- **EPFLI Foncier Cœur de France**
EPIC immatriculé au RCS d'Orléans sous le numéro SIRET : 509 631 024 00015
Date de création : 03/12/2008
Adresse : 15 rue Eugène VIGNAT - 45000 ORLEANS
Représenté par : Madame Sylvaine VEDERE

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
23	AN 796	107	OUI		Assiette foncière de la copropriété AN 796		

Identification des copropriétaires :

- **Monsieur TIREL Patrice**
Date et lieu de naissance : 08/05/1980
Adresse : chez M. VINCENZO Pontearso - 252 rue du Parc de la Roche - 01210 ORNEX
Nom et Prénom du conjoint :
- **Monsieur SALL Kadiatou**
Date et lieu de naissance : 15/03/1980
Adresse : 73 rue du Général Leclerc - 45200 MONTARGIS
Nom et Prénom du conjoint :
- **Monsieur HOUZIAUX Emmanuel Serge Didier**
Date et lieu de naissance : 24/11/1970
Adresse : 46 rue Beauparlant - 03200 VICHY
Nom et Prénom du conjoint :
- **Monsieur ETCHEVERRY Guillaume Alexandre**
Date et lieu de naissance : 22/05/1987
Adresse : 15 rue de Sotteville - 76100 ROUEN
Nom et Prénom du conjoint :

Identification des copropriétaires (suite) :

- **Madame SINNATHURAI Adeline**
Date et lieu de naissance : 21/01/1983
Adresse : 643C rue de Strasbourg 76320 CAUDEBEC-LES-ELBEUF
Nom et Prénom du conjoint :
- **EPFLI Foncier Cœur de France**
EPIC immatriculé au RCS d'Orléans sous le numéro SIRET : 509 631 024 00015
Date de création : 03/12/2008
Adresse : 15 rue Eugène VIGNAT - 45000 ORLEANS
Représenté par : Madame Sylvaine VEDERE
- **Monsieur SATHYALINGAM Kanagalingam**
Date et lieu de naissance : 01/05/1979
Adresse : 18 rue des Canadiens - 27670 SAINT-OUEN-DU-TILLEUL
Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
24	AN 796	107	OUI	5	Appartement	40	Vacant
25				7			
26				8			

Identification des propriétaires :

- **Monsieur TIREL Patrice**
Date et lieu de naissance : 08/05/1980
Adresse : chez M. VINCENZO Pontearso - 252 rue du Parc de la Roche - 01210 ORNEX
Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
27	AN 796	107	OUI	10	Local commercial	40	Location

Identification des propriétaires :

- **Monsieur HOUZIAUX Emmanuel Serge Didier**
Date et lieu de naissance : 24/11/1970
Adresse : 46 rue Beauparlant - 03200 VICHY
Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
28	AN 796	107	OUI	11	Appartement	23	Location

Identification des propriétaires :

- **Monsieur SALL Kadiatou**
Date et lieu de naissance : 15/03/1980
Adresse : 73 rue du Général Leclerc - 45200 MONTARGIS
Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
29	AN 796	107	OUI	13	Appartement	28	Location

Identification des propriétaires :

- **Monsieur ETCHEVERRY Guillaume Alexandre**
Date et lieu de naissance : 22/05/1987
Adresse : 15 rue de Sotteville - 76100 ROUEN
Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
30	AN 794	154	OUI		Assiette foncière de la copropriété AN 794		

Identification des copropriétaires :

- **Madame SINNATHURAI Adeline**
Date et lieu de naissance : 21/01/1983
Adresse : 643C rue de Strasbourg 76320 CAUDEBEC-LES-ELBEUF
Nom et Prénom du conjoint :
- **Monsieur SATHYALINGAM Kanagalingam**
Date et lieu de naissance : 01/05/1979
Adresse : 18 rue des Canadiens - 27670 SAINT-OUEN-DU-TILLEUL
Nom et Prénom du conjoint :
- **EPFLI Foncier Cœur de France**
EPIC immatriculé au RCS d'Orléans sous le numéro SIRET : 509 631 024 00015
Date de création : 03/12/2008
Adresse : 15 rue Eugène VIGNAT - 45000 ORLEANS
Représenté par : Madame Sylvaine VEDERE

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
31	AN 794	154	OUI	1	Local commercial	52	Location
32				2			

Identification des propriétaires :

- **Madame SINNATHURAI Adeline**

Date et lieu de naissance : 21/01/1983

Adresse : 643C rue de Strasbourg 76320 CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Nom et Prénom du conjoint :

- **Monsieur SATHYALINGAM Kanagalingam**

Date et lieu de naissance : 01/05/1979

Adresse : 18 rue des Canadiens - 27670 SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
33	AN 667	107	NON		Appartements	139	Location

Identification des propriétaires :

- **Monsieur MARMIER Guillaume**

Date et lieu de naissance : 05/09/1991

Adresse : 2 Chemin des Frênes - 15300 SÉGUR-LES-VILLAS

Nom et Prénom du conjoint :

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
34	AN 668	42	NON		Usage mixte commercial et habitation	116	Occupé par le propriétaire
35	AN 669	61			Cour commune avec droit de passage au profit de l'EPFLI		Occupé par le propriétaire

Identification des propriétaires :

- **Société Civile Immobilière AGL**

Immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro SIRET : 453 453 383 00011

Date de création : 17/04/2004

Adresse : 97 rue du Général Leclerc - 45200 MONTARGIS

Représentée par : Monsieur LANGEVIN Antony

N° ordre	Désignation cadastrale	Surface totale des sols en m ²	Copropriété ? Oui / Non	Si oui, N° de lot	Descriptif / Usage	Surface intérieure en m ²	Statut d'occupation
36	AN 670	73	NON		Local commercial	110	Occupé par le propriétaire

Identification des propriétaires :

• **Monsieur GRUAT André Robert Marie**

Date et lieu de naissance :

Adresse : APT 54 - 4 rue de Crowborough - 45200 MONTARGIS

Nom et Prénom du conjoint :

• **Madame TROJANOWSKI Carmen Elvire**

Date et lieu de naissance :

Adresse : APT 54 - 4 rue de Crowborough - 45200 MONTARGIS

Nom et Prénom du conjoint :